



Société d'Expertise Comptable
La tour BDO, Bloc E-International City Center 3
Centre Urbain Nord-1082 Tunis.
Tel : +216 70 221 600 - Fax : +216 70 221 616
E-mail : bdo@bdo.tn
M.F : 024259FAM000



Expert-Partners
Centre Urbain Nord, Immeuble ICC Mezzanine
Bureau M. B04 -1082 Tunis
Tél. +216 71 750 200 -Fax. +216 71 767 083
E-mail : mezioujamel@gmail.com
M.F : 1510225MAM000

ENNAKL AUTOMOBILES S.A.

**Rapport d'examen limité sur les états financiers individuels
intermédiaires arrêtés au 30 juin 2026 conformément au
référentiel IFRS**



Société d'Expertise Comptable
La tour BDO, Bloc E-International City Center 3
Centre Urbain Nord-1082 Tunis.
Tel : +216 70 221 600
Fax : +216 70 221 616
E-mail : bdo@bdo.tn



Expert-Partners
Centre Urbain Nord, Immeuble ICC Mezzanine
Bureau M. B04 -1082 Tunis
Tél. +216 71 750 200 Fax. +216 71 767 083
E-mail : s.meziou@gnet.tn
M.F. : 1510225MAM000

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS
INTERMEDIAIRES INDIVIDUELS ARRÊTES AU 30 JUIN 2026
CONFORMEMENT AU REFERENTIEL IFRS

Mesdames, Messieurs les Actionnaires de la société
ENNAKL AUTOMOBILES S.A
Z.I Ariana - Aéroport BP 129-1080 Tunis

Introduction

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier, nous avons procédé à un examen limité des états financiers individuels intermédiaires, ci-joints, de la société « ENNAKL AUTOMOBILES S.A. », arrêtés conformément au référentiel IFRS, comprenant l'état de la situation financière au 30 juin 2026, l'état de résultat net et des autres éléments du résultat global, le tableau de variations des capitaux propres et l'état des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers individuels font apparaître un total net de la situation financière de **760 981 255 TND**, un total des capitaux propres de **437 050 920 TND** y compris le résultat bénéficiaire de la période s'élevant à **37 063 167 TND**.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers individuels intermédiaires, conformément au référentiel IFRS. Il nous appartient d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen limité de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables, ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres procédures d'examen limité.

L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers individuels intermédiaires ci-joints de la société **ENNAKL AUTOMOBILES S.A.** arrêtés au 30 juin 2026, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de trésorerie pour la période de six mois close à cette date, conformément au référentiel IFRS.

Les co-commissaires aux comptes

BDO Tunisie

Khaled MNIF
Partner



Expert-Partners

Jamel MEZIOU
Partner

Tunis, le 22 septembre 2026.

Expert Partners Sarl
Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes
Membre de l'Ordre de l'O.E.C.T.
Centre Urbain Nord - Tour des Bureaux
Mezzanine - Bureau 04 - 1082 Tunis
Tél : 71 236 344 / 71 750 200 - Fax : 71 767 083
MF : 1510225 M/A/M/000



Das WeltAuto.
LES OUVRIERS GARANTIS

ENNAKL AUTOMOBILES S.A.

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES INDIVIDUELS
CONFORMEMENT AU REFERENTIEL « IFRS »

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2026

ENNAKL AUTOMOBILES
Etat de la situation financière
Arrêté au 30 juin 2026
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Notes</i>	<i>30/06/2026</i>	<i>31/12/2025</i>
<u>Actifs</u>			
Immobilisations incorporelles	A-1	73 723	106 127
Immobilisations corporelles	A-1	61 003 128	60 518 342
Immeubles de placement	A-2	7 012 107	7 018 675
Droits d'utilisation	A-3	2 776 215	2 933 722
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG	A-4	266 393 472	154 802 969
Actifs financiers au coût amorti	A-5	845 410	1 041 963
Titres de participation dans les filiales	A-6	16 998 800	11 998 800
Actif d'impôt différé	A-7	395 896	660 736
Actifs non courants		355 498 751	239 081 334
Stocks	A-8	173 947 388	171 251 137
Créances clients	A-9	162 653 372	114 124 022
Actifs financiers au coût amorti (CT)	A-10	22 505 787	632 457
Autres actifs courants	A-11	10 275 332	21 414 243
Liquidités et équivalents de liquidités	A-12	36 100 625	9 082 374
Actifs courants		405 482 504	316 504 233
Total des actifs		760 981 255	555 585 567

ENNAKL AUTOMOBILES
Etat de la situation financière
Arrêté au 30 juin 2026
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Notes</i>	30/06/2026	31/12/2025
<u>Capitaux propres</u>			
Capital social		30 000 000	30 000 000
Réserves		369 987 753	237 603 118
Résultat de l'exercice		37 063 167	50 806 149
Total des capitaux propres		437 050 920	318 409 267
<u>Passifs</u>			
Emprunts	P-1	-	391 080
Obligations locatives	P-1	3 555 957	3 611 345
Provision pour indemnité de départ à la retraite	P-2	589 674	529 463
Provisions pour risques et charges	P-3	6 218 178	6 218 178
Autres passifs non courants		-	40 734
Passif d'impôt différé		-	-
Passifs non courants		10 363 809	10 790 800
Dettes fournisseurs	P-4	187 690 280	184 117 322
Autres passifs courants	P-5	56 285 100	7 849 827
Provision pour indemnité de départ à la retraite	P-2	30 445	23 301
Passif d'impôt courant	P-6	2 307 768	11 240 792
Emprunts et dettes financières	P-1	65 419 246	19 828 648
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	P-7	1 833 687	3 325 610
Passifs courants		313 566 526	226 385 500
Total passifs		323 930 335	237 176 300
Total des capitaux propres et passifs		760 981 255	555 585 567

ENNAKL AUTOMOBILES
Etat de résultat net et des autres éléments du résultat global
Couvrant la période allant du 1er janvier 2026 au 30 juin 2026
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Notes</i>	<i>30/06/2026</i>	<i>30/06/2025</i>
Activités poursuivies			
Produits issus des contrats avec les clients	R-1	312 742 004	305 051 336
Coûts des ventes	R-2	(263 567 637)	(244 582 827)
Marge brute		49 174 367	60 468 509
Autres gains	R-3	1 485 071	1 856 392
Frais de commercialisation et de distribution	R-4	(13 712 411)	(13 181 462)
Charges administratives	R-5	(16 507 098)	(15 366 186)
Autres pertes	R-6	(108 850)	(98 585)
Résultat opérationnel		20 331 079	33 678 668
Produits financiers	R-7	26 466 808	20 353 445
Charges financières	R-8	(920 430)	(905 035)
Résultat financier net		25 546 378	19 448 410
Résultat avant impôt		45 877 457	53 127 078
Charge d'impôt sur le résultat	A-7	(8 814 290)	(12 307 023)
Résultat après impôt des activités poursuivies		37 063 167	40 820 055
Résultat net de la période		37 063 167	40 820 055
<i>Résultat de base par action</i>		<i>1,235</i>	<i>1,361</i>
<i>Résultat dilué par action</i>		<i>1,235</i>	<i>1,361</i>
Autres éléments du résultat global			
Instruments financiers à la juste valeur par le biais des AERG	C-1	111 590 504	18 409 759
Ecart actuariel (AERG) net d'impôt	P-2	(12 018)	(25 095)
Autres éléments du résultat global de la période, nets d'impôt		111 578 486	18 384 664
Résultat global de la période		148 641 653	59 204 719
<i>Résultat global de base par action</i>		<i>4,955</i>	<i>1,973</i>
<i>Résultat global dilué par action</i>		<i>4,955</i>	<i>1,973</i>

ENNAKL AUTOMOBILES
Etat des flux de trésorerie
Couvrant la période allant du 1er janvier 2026 au 30 juin 2026
(Montants exprimés en dinars)

	30/06/2026	30/06/2025
<u>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</u>		
Résultat avant impôt	45 877 457	53 127 078
Ajustements pour :		
Dotations aux amortissements	3 081 841	3 066 011
Régularisation des amortissements cumulés	10 024	72 670
Indemnité de départ à la retraite	58 950	46 549
Dotations aux provisions	633 605	2 063 301
Reprises sur provisions	(282 833)	(1 001 668)
Charge d'impôt	(8 814 290)	(12 307 023)
Variation de l'impôt différé	261 226	378 992
Variation de l'impôt courant	(8 933 024)	5 761 477
Charge financière des obligations locatives	(55 388)	(1 558)
Plus ou moins-value sur instruments de couverture	(1 491 923)	(238 605)
Plus ou moins-value sur cession d'immobilisations corporelles	41 887	(447 105)
Perte sur titres de participation ATTIJARI	-	16
Variation du BFR :		
Variation des stocks	(2 694 155)	(14 409 097)
Variation des créances clients	(48 893 557)	(69 363 747)
Variation des autres actifs courants	11 150 253	(7 795 184)
Variation des dettes fournisseurs	3 572 958	38 085 490
Variation des autres passifs	7 394 539	(4 963 348)
Total des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	917 570	(7 925 751)
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>		
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations	(3 597 260)	(2 290 192)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations	175 200	826 200
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations financières	(5 000 000)	-
Encaissements/Décaissements provenant des prêts et avances au personnel & cautionnements	(195 709)	(319 885)
Total des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(8 617 769)	(1 783 877)
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>		
Décaissements provenant de distributions de dividendes	(3 000 000)	(26 400 000)
Décaissements provenant des opérations de financement bancaire	(21 481 068)	-
Avance en compte courant actionnaire reçue	14 000 000	-
Décaissement sur emprunts	(19 264 738)	(26 692 916)
Encaissement sur emprunts	51 358 588	56 428 770
Encaissement/Décaissement sur crédit de gestion et billet à ordre	13 105 668	(8 234 608)
Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement	34 718 450	(4 898 754)
Variations de la trésorerie	27 018 251	(14 608 382)
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début de période	9 082 374	28 663 707
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin de période	36 100 625	14 055 325

TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES (En dinars tunisiens)						
Désignations	Notes	Capital social	Réserves	Autres éléments du résultat global	Résultat de l'exercice	Total
Situation 31/12/2023		30 000 000	107 982 823	35 345 545	35 479 697	208 808 065
Affectation du résultat de l'exercice 2023		-	35 479 697	-	(35 479 697)	-
Variation des Autres éléments du résultat Global		-	-	25 114 342	-	25 114 342
Distribution de dividende		-	(21 000 000)	-	-	(21 000 000)
Résultat de la période		-	-	-	28 979 181	28 979 181
Situation 30/06/2024		30 000 000	122 462 520	60 459 887	28 979 181	241 901 588
Situation 31/12/2024		30 000 000	122 462 520	58 834 276	41 560 494	252 857 290
Affectation du résultat de l'exercice 2024		-	41 560 494	-	(41 560 494)	-
Variation des Autres éléments du résultat Global		-	-	18 384 664	-	18 384 664
Distribution de dividende		-	(26 400 000)	-	-	(26 400 000)
Résultat de la période		-	-	-	40 820 055	40 820 055
Situation 30/06/2025		30 000 000	137 623 014	77 218 940	40 820 055	285 662 009
Situation 31/12/2025		30 000 000	137 623 014	99 980 104	50 806 149	318 409 267
Affectation du résultat de l'exercice 2025		-	50 806 149	-	(50 806 149)	-
Variation des Autres éléments du résultat Global	C-1	-	-	111 578 486	-	111 578 486
Distribution de dividende		-	(30 000 000)	-	-	(30 000 000)
Résultat de la période		-	-	-	37 063 167	37 063 167
Situation 30/06/2026		30 000 000	158 429 163	211 558 590	37 063 167	437 050 920

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1. Présentation générale de la société « ENNAKL AUTOMOBILES »

1.1. Présentation de la société « ENNAKL AUTOMOBILES »

La société « ENNAKL AUTOMOBILES » est une société anonyme créée le 06 Février 1965 par un groupement d'entreprises publiques avec un capital de 100 000 Dinars. Elle a été privatisée au courant de l'année 2007.

En 2010 elle a été introduite en bourse pour une portion de 40 % de son capital. Elle est cotée sur deux bourses différentes à savoir la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis à hauteur de 30 % du capital et la Bourse de Casablanca à hauteur de 10 % du capital.

L'objet principal de la société « ENNAKL AUTOMOBILES » est la commercialisation du matériel de transport, le service après-vente (y compris les pièces de rechange) par l'intermédiaire de sa filiale CAR Gros.

La société « ENNAKL AUTOMOBILES » est l'importateur et le distributeur officiel en Tunisie des véhicules neufs des marques : VOLKSWAGEN ; VOLKSWAGEN Utilitaires ; AUDI ; PORSCHE, SEAT, SKODA et à partir de 2022, CUPRA et RENAULT TRUCKS en tant que deuxième importateur, non exclusif, sur le territoire tunisien.

La société est détenue principalement par les groupes PGI et PGH. Le groupe PGI représente le bloc d'actionnaires majoritaire dans la société.

La structure de capital de la société se détaille au 30 juin 2026 comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	Pourcentage
PGI - GROUPE AMEN	16 211 180	54,04%
PGH - GROUPE POULINA	8 610 874	28,70%
Part détenue par le public sur la Place de Tunis	2 177 946	7,26%
Part détenue par le public sur la Place de Casablanca	3 000 000	10,00%
Total	30 000 000	100%

1.2. Faits marquants de la période :

- Entrée en vigueur de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°2026-04 relative aux conditions de financement de l'importation de produits non prioritaires.
- Au terme du premier semestre de l'année 2026, le chiffre d'affaires a enregistré une hausse de 2.52% par rapport à la même période de l'année 2025 en passant de 305 051 336 TND à 312 742 004 TND au 30 juin 2026.
- Les investissements réalisés durant le 1^{er} semestre de 2026 se sont élevés à 3 597 260 TND contre 2 290 192 TND à la même période de l'année 2025.
- Participation à l'augmentation du capital de la filiale STLV S.A. pour un montant de 7 000 000 TND, avec suppression du droit préférentiel de souscription. Au 30 juin 2026, un montant de 5 000 000 TND a été effectivement libéré.
- L'assemblée générale ordinaire du 24 Juin 2026, a approuvé l'émission d'un emprunt obligataire sans appel public à l'épargne, en une ou plusieurs tranches pour un montant ne dépassant pas les 100 millions de dinars.

2. Présentation des principes et méthodes comptables

Les états financiers de la société sont élaborés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de l'information financière ainsi que par les normes internationales d'information financière « IFRS » et les interprétations IFRIC « International Financial Reporting Interpretation Committee ».

La société a adopté les mêmes principes comptables appliqués pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2025.

Les états financiers couvrent la période allant du 1^{er} janvier au 30 Juin 2026.

En préparant les états financiers conformément aux normes IFRS, le management a eu recours au jugement professionnel et a effectué des estimations ayant un impact sur l'application des méthodes comptables de la société et sur les montants des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent parfois être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation est comptabilisé d'une manière prospective.

L'application de l'amendement suivant, obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2026, n'a pas eu d'incidence significative sur les comptes de la société :

- Modifications de la classification et de l'évaluation des instruments financiers (amendements IFRS 9 et IFRS 7) et pour les Contrats liés à une électricité produite à partir de sources naturelles dépendantes des conditions météorologiques ;
- Clarifications et ajustements mineurs à plusieurs normes IFRS (*Annual Improvements to IFRS Accounting Standards - Volume 11*, publiés en juillet 2024).

La société n'a pas appliqué de normes, amendements de normes ou interprétations applicables par anticipation à compter du 1^{er} janvier 2026 :

- IFRS 18 Présentation et informations à fournir dans les états financiers ;
- IFRS 19 Filiales n'ayant pas d'obligation d'information du public : Informations à fournir ;
- IAS 21 traitement comptable lorsqu'une entité présente ses états financiers dans une monnaie de présentation hyper-inflationniste ;
- Norme comptable IFRS pour les PME - Troisième édition.

2.1. Bases de mesure

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués par référence à la convention du coût historique, à l'exception des instruments financiers et des dérivés évalués à la juste valeur comme exposé ci-dessous.

2.2. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors taxes récupérables et compte tenu des frais se rapportant à leur acquisition et à leur mise en utilisation.

Les immobilisations avec une valeur d'acquisition inférieure à 500 Dinars sont amorties en totalité dès le premier exercice de leur acquisition.

Les coûts ultérieurs ne sont pas comptabilisés en actifs sauf s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à ces derniers iront à la société et que ces coûts peuvent être évalués de façon fiable. Les coûts courants d'entretien sont constatés dans le résultat au cours de la période où ils sont encourus.

Par la suite, les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements, et le cas échéant des pertes de valeur, sauf pour les terrains comptabilisés au coût d'acquisition.

L'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est calculé selon le mode linéaire en fonction de leur durée d'utilité effective. Les taux correspondant aux durées de vie appliquées par la société sont les suivants :

- Logiciels	33,33%
- Constructions	3,75%
- Showroom	5 %
- Matériels et outillages	10%
- Matériels de transport de fonction	12,5%
- Matériels de transport de service	20%
- Matériel informatique	33.33%
- Equipements de bureaux	10% et 15%
- Agencements et aménagements	10%

L'amortissement relatif aux immobilisations acquises au cours de l'exercice est calculé compte tenu de la règle du prorata-temporis.

La méthode d'amortissement, la durée de vie restante et la valeur résiduelle sont revues par le management à l'occasion de chaque arrêté des états financiers.

2.3. Immeubles de placement

Un immeuble de placement est un bien immobilier (terrain ou bâtiment – ou partie d'un bâtiment – ou les deux) détenu (par le propriétaire ou par le preneur dans le cadre d'un contrat de location-financement) pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou les deux, plutôt que pour :

- a) L'utiliser dans la production ou la fourniture de biens ou de services ou à des fins administratives ;
- b) Le vendre dans le cadre de l'activité ordinaire.

Les immeubles de placement sont évalués initialement au coût. Les coûts de transaction sont inclus dans l'évaluation initiale.

Après la comptabilisation initiale, les immeubles de placement sont évalués selon le modèle du coût diminué du cumul des amortissements, et le cas échéant des pertes de valeur, sauf pour les terrains comptabilisés au coût d'acquisition.

Les constructions classées en immeubles de placement sont amorties selon le mode linéaire au taux de 3,75%.

2.4. Instruments financiers

La société classe ses actifs financiers dans l'une des catégories suivantes :

- Les actifs financiers au coût amorti.
- Les actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global « JVAERG ».
- Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net « JVRN ».

La classification des actifs financiers dépend du modèle économique de l'entité pour la gestion des actifs financiers ainsi que des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier.

2.4.1 Règles de classification et mesure des actifs financiers

(a) Actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers sont classés dans la catégorie d'actifs financiers au coût amorti lorsque les deux conditions suivantes sont réunies :

- a) la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels ;
- b) les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû (« SPPI »).

Cette catégorie contiendra également d'autres instruments de dette, lesquels sont classés à titre de prêts et créances aux termes de l'IFRS 9, s'ils remplissent les critères des flux de trésorerie contractuels correspondant à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts et du modèle économique.

Un instrument d'emprunt à taux d'intérêt variable peut répondre aux critères d'un actif financier au coût amorti.

Un risque significatif de non-paiement ou de crédit n'empêche pas le classement d'un actif financier comme évalué au coût amorti tant que ses paiements contractuels sont déterminés ou déterminables.

Les instruments de capitaux propres ne peuvent être classés dans cette catégorie soit parce qu'ils ont une durée de vie indéfinie et ne comportent donc pas d'échéance, soit parce que les montants que leur détenteur peut recevoir peuvent varier d'une manière qui les rend non déterminés ou déterminables d'avance.

Le business modèle de détention afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels n'exclut pas les cessions qui ont le caractère non significatifs ou non récurrents par exemple pour répondre à des besoins de trésorerie imprévus suite à une augmentation du risque de crédit de la contrepartie.

Cette catégorie comprend principalement les créances clients et comptes rattachés, les débiteurs divers, les liquidités et équivalents de liquidités, les prêts au personnel, les prêts obligataires (que la société compte détenir jusqu'à leur échéance) et les dépôts et cautionnements.

Les actifs financiers au coût amorti sont évalués initialement à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction occasionnés par leur acquisition ou émission ou à leur juste valeur si elle est différente du coût d'acquisition. Ils sont subséquemment évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Par ailleurs, les actifs financiers au coût amorti sont soumis à un test de dépréciation selon le nouveau modèle des pertes de crédit attendus introduit par la norme IFRS 9. La société a opté pour la simplification prévue par la norme IFRS 9 pour les créances clients en optant pour une estimation des pertes de valeur sur la durée de vie totale de l'actif financier en question.

Lorsque la société détermine si le risque de crédit a augmenté de façon significative depuis sa comptabilisation initiale, elle tient compte des informations raisonnables et justifiables qui peuvent être obtenues sans devoir engager des coûts ou des efforts excessifs. Il s'agit notamment des informations quantitatives et qualitatives et d'analyses basées sur l'expérience historiques et une évaluation avisée du crédit ainsi que des informations prospectives.

La société considère que le risque de crédit a augmenté de façon significative si les paiements sont en souffrance depuis plus de 30 jours.

La société considère qu'un actif financier est défaillant lorsque :

- Il est peu probable que le client paye la totalité de ses montants dus à la société dans les délais convenus ; ou
- L'actif financier est échu depuis plus de 90 jours.

Par ailleurs, pour l'estimation de la probabilité de défaut la société a eu recours à des notations de la contrepartie lorsque cette notation est disponible.

Les pertes de crédit attendues sont une estimation, établies par pondération probabiliste, des pertes de crédit. Les corrections de valeur pour perte de crédit sont déduites de la valeur comptable de l'actif financier (sous forme de provision pour dépréciation).

(b) Les actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Les actifs financiers sont classés dans la catégorie d'actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global lorsque les deux conditions suivantes sont réunies :

- a) La détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers ;
- b) Les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Par ailleurs, pour les instruments de capitaux propres, autre que ceux détenus à des fins de trading, l'entité a une option irrévocable de les classer dans cette catégorie d'actifs financiers à la JVAERG.

Les actifs financiers à la JVAERG sont comptabilisés initialement à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction occasionnés par leur acquisition ou émission ou à leur juste valeur si elle est différente du coût d'acquisition. C'est ainsi que les prêts accordés au personnel à un taux inférieur au taux de marché sont ramenés à leur juste valeur par référence au taux d'intérêt de marché applicable pour des prêts similaires.

A la clôture de l'exercice, les actifs financiers à la JVAERG sont évalués à leur juste valeur et la variation de la juste valeur est comptabilisée directement dans les autres éléments du résultat global.

Les instruments de dette classés dans la catégorie des actifs financiers à la JVAERG sont soumis à un test d'impairment selon la méthode des pertes de crédit attendues (telle qu'exposée ci-dessus) et toute dépréciation éventuelle est reclassée des autres éléments du résultat global vers le résultat de l'exercice (en tant que perte de valeur). Par ailleurs, les montants accumulés dans les autres éléments du résultat global doivent être reclassés en résultat net lors de la cession ou la sortie des actifs financiers.

Pour les instruments de capitaux propres classés dans la catégorie des actifs financiers à la JVAERG, les montants accumulés dans les autres éléments du résultat global ne seront plus reclassés en résultat (même en cas d'impairment ou de cession). Ils peuvent toutefois être reclassés parmi les autres réserves (au sein des capitaux propres).

(c) Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les instruments de capitaux propres et les instruments de dettes n'ayant pas pu être classés dans la catégorie des actifs financiers au coût amorti ou les actifs financiers à la JVAERG (parce qu'ils ne satisfont pas les critères de classement ci-dessus) sont classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par le résultat.

Cependant, l'entité peut choisir de manière irrévocable, lors de la comptabilisation initiale, de présenter dans les autres éléments du résultat global les variations futures de la juste valeur de placements particuliers dans des instruments de capitaux propres (autre que ceux détenus à des fins de trading) qui seraient autrement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

La société a ainsi opté pour la classification des placements dans des instruments des capitaux propres (autre que ceux détenus à des fins de trading) dans la catégorie des actifs financiers à la JVAERG.

L'entité peut, lors de la comptabilisation initiale, désigner de manière irrévocable un actif financier comme étant évalué à la juste valeur par le biais du résultat net si cette désignation élimine ou réduit significativement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation (parfois appelée « non-

concordance comptable ») qui, autrement, découlerait de l'évaluation d'actifs ou de passifs ou de la comptabilisation des profits ou pertes sur ceux-ci selon des bases différentes. La société n'a pas opté pour une telle désignation.

Les instruments dérivés sont aussi classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par le résultat à moins qu'ils ne fassent pas partie d'une relation de couverture qui satisfait les conditions de la comptabilité de couverture.

Les instruments financiers à la juste valeur par le résultat net comprennent pour la société les placements liquides (notamment les titres SICAV) ainsi que les instruments dérivés (contrat de change à terme) étant donné que la société n'a pas opté pour la comptabilité de couverture.

Pour les titres de participation dans les filiales, la société a opté pour la méthode du coût conformément à la norme IAS 27, Etats financiers individuels.

2.4.2 Règles de classification et mesure des passifs financiers

Les passifs financiers de la société sont classés parmi la catégorie des passifs financiers au coût amorti à l'exception des instruments dérivés de couverture passifs classés parmi la catégorie des passifs financiers à la juste valeur par le résultat net.

2.4.3 Reclassement des actifs financiers

Les actifs financiers ne sont pas reclassés à la suite de leur comptabilisation initiale que si la société change de modèle économique de gestion des actifs financiers. Le cas échéant, l'ensemble des actifs financiers concerné est reclassé le premier jour de la première période de reporting suivant le changement du modèle économique.

2.4.4 Décomptabilisation des actifs financiers

La société décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie générés par l'actif financier expirent ou lorsqu'elle transfère les droits à recevoir les flux de trésorerie contractuels dans une transaction dans laquelle la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier sont transférés ou lorsqu'elle ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages et ne conserve pas le contrôle de l'actif financier.

La société conclut des transactions dans lesquelles elle transfère des actifs financiers comptabilisés (créances clients) dans son état de situation financière mais conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier et de ce fait les actifs financiers en question ne sont pas décomptabilisés.

2.4.5 Décomptabilisation des passifs financiers

La société décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, annulées ou arrivent à expiration.

Un passif financier est également décomptabilisé lorsque ses conditions financières sont modifiées et que les flux de trésorerie du nouveau passif financier sont substantiellement différents du passif financier original, auquel cas un nouveau passif financier est comptabilisé à sa juste valeur selon les conditions modifiées.

2.4.6 Compensation entre les actifs et les passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont compensés et présentés pour leur solde net dans l'état de situation nette si et seulement si la société dispose actuellement d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants et a l'intention soit de les régler pour un montant net soit de réaliser l'actif et régler le passif simultanément.

2.4.7 Comptabilisation des produits financiers et charges financières

Les produits financiers et charges financières provenant des intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dividendes sont comptabilisés en résultat net dès que la société acquiert le droit de percevoir les dividendes (qui correspond à la date de l'assemblée générale ayant approuvé la distribution des dividendes).

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les sorties et entrées de trésorerie futures estimées sur la durée de vie attendue de l'instrument financier de manière à obtenir :

- La valeur comptable de l'actif financier ; ou
- Le coût amorti du passif financier

Lors du calcul du produit financier et charge d'intérêt, le taux d'intérêt effectif est appliqué à la valeur comptable brute de l'actif s'il n'est pas déprécié ou au coût amorti du passif.

2.5. Contrats de location

Lors de la conclusion d'un contrat, la société évalue si celui-ci constitue ou contient un contrat de location. Un contrat de location confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pendant un certain temps en échange d'une contrepartie. Pour déterminer si un contrat contient un contrat de location, la société apprécie si :

- Le contrat implique l'utilisation d'un bien identifié sans un droit de substitution substantiel donné au bailleur ;
- La société a le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques découlant de l'utilisation de l'actif pendant toute la durée d'utilisation ; et
- La société a le droit de contrôler l'utilisation de l'actif.

La société comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une dette de loyers à la date de prise d'effet du contrat. Le droit d'utilisation est initialement évalué au coût et comprend le montant initial de la dette de loyers ainsi qu'une estimation des coûts de démantèlement et de remise en état de l'actif sous-jacent, déduction faite des avantages incitatifs reçus au titre de la location. Le droit d'utilisation est ensuite amorti linéairement. La durée d'utilité estimée des droits d'utilisation correspond habituellement à la durée prévue du contrat de location. Le droit d'utilisation peut être ajusté si la dette de loyers est réévaluée, et peut être réduit par des dépréciations, le cas échéant.

L'obligation locative est initialement évaluée à la valeur actualisée des loyers à la prise d'effet du contrat, en utilisant le taux d'emprunt marginal dans la zone géographique où le contrat de location est détenu.

La dette de loyers est évaluée au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Elle est réévaluée lorsqu'il y a une variation des loyers futurs résultant d'une variation d'un indice ou d'un taux, ou si la société reconsidère l'exercice de ses options d'achat, de prolongation ou de résiliation. Lorsque l'obligation locative est réévaluée, la valeur comptable du droit d'utilisation est ajustée en conséquence.

Le contrat portant sur le droit d'utilisation de la construction classée en tant qu'immeuble de placement prévoit une option de renouvellement par tacite reconduction. Cette option de prolongation a été prise en compte lors de la détermination de la durée de location.

2.6 Stocks

Les flux d'entrée et de sortie des stocks de la société « ENNAKL AUTOMOBILES » sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire permanent.

Les stocks de véhicules neufs sont valorisés à leur prix d'achat unitaires par VIN (numéro de châssis) majorés des droits de douane à l'importation et taxes non récupérables ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport et autres coûts directement liés à l'acquisition de ces éléments.

Les stocks de pièces de rechange sont évalués initialement à leur coût d'acquisition en application de la méthode du coût moyen pondéré calculé à la fin de la période.

Les stocks de véhicules d'occasion sont valorisés à leur prix d'achat unitaires par numéro de châssis majorés d'autres coûts directement liés à l'acquisition de ces éléments.

Le stock de carburant et de lubrifiants est valorisé selon la méthode de dernier coût d'achat.

A la date de clôture, des provisions pour dépréciation sont constituées selon la politique suivante :

- Pour les stocks des véhicules neufs : Pas de provision pour les modèles dont l'âge moyen en stock est inférieur à 2 ans et une provision de 20% est constituée à partir de la troisième année et pour chaque année d'ancienneté, pour les modèles dont l'âge moyen en stock est supérieur à 2 ans.
- Pour les stocks des véhicules d'occasion : une provision de 10% après 1 année d'achat et pour chaque année d'ancienneté.
- Pour les stocks de pièces de rechange :
 - ✓ Pas de provision pour les articles créés durant les trois dernières années ;
 - ✓ 25%, si l'article n'a pas fait l'objet d'achat ou de vente durant l'exercice en cours ;
 - ✓ 50%, si l'article n'a pas fait l'objet de vente au cours des deux dernières années ;
 - ✓ 75%, si l'article n'a pas fait l'objet de vente au cours des trois dernières années ;
 - ✓ 100% si l'article n'a pas fait l'objet de vente au cours des quatre dernières années ou plus.

2.7. Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et sont subséquentement évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute provision pour dépréciation.

La politique de provisionnement des créances douteuses de la Société ENNAKL AUTOMOBILES se détaille comme suit :

- Absence de provision pour les créances dont l'échéance remonte à une période inférieure ou égale à 6 mois à la date de clôture comptable,
- Un taux de provision de 50% est pratiqué sur les créances dont l'échéance remonte à une période entre 6 mois et une année à la date de clôture comptable,
- Un taux de provision de 100% est pratiqué sur les créances dont l'échéance remonte à une date supérieure ou égale à une année à la date de clôture comptable.

Les créances impayées transférées au service contentieux sont totalement provisionnées.

2.8. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités sont constitués par les liquidités immédiatement disponibles et par les actifs financiers (placements) à court terme très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

2.9. Avantages du personnel

a) Avantages à long terme

Les avantages à long terme du personnel sont constitués des indemnités de départ à la retraite.

L'entité utilise la méthode actuarielle « Projected unit credit » préconisée par la norme IAS 19 révisée pour estimer de façon fiable le coût qu'assumera au final l'entité pour les prestations accumulées par les membres de son personnel en contrepartie des services rendus pendant la période considérée et les périodes antérieures. Selon cette méthode, le montant des engagements appelé « Defined Benefit Obligation » (« DBO »), est déterminé en calculant premièrement le montant des prestations dues à la date du départ à la retraite en tenant compte d'une projection des salaires et de l'ancienneté à cette

date. La projection prend en compte les facteurs d'actualisation et de probabilité de présence et de survie jusqu'à la date de départ à la retraite. Pour les actifs participant au régime, le ratio de l'ancienneté à la date d'évaluation sur l'ancienneté à la date de départ à la retraite est appliqué pour déterminer les engagements à la date d'évaluation.

Le but de cette méthode actuarielle est de reconnaître dans les calculs des engagements relatifs aux services passés une partie des augmentations futures de salaire. La différence entre les engagements (DBO) et le montant des actifs de couverture correspond au niveau des provisions du régime (surplus ou déficit) à la date d'évaluation.

Le coût des services rendus de l'exercice appelé « Service Cost » correspond à l'accroissement probable des engagements du fait de l'année de service supplémentaire qu'aura effectuée le participant à la fin de cet exercice. Le coût de l'actualisation appelé « Interest Cost » correspond à l'accroissement des engagements du fait de la réduction d'une année de la durée d'actualisation de la prestation pour chacun des participants.

Les hypothèses actuarielles sont les meilleures estimations faites par l'entité des variables qui détermineront le coût final des avantages postérieurs à l'emploi. Elles comprennent :

- des hypothèses démographiques relatives aux caractéristiques futures des membres du personnel en activité et des anciens membres du personnel, notamment à la mortalité et au taux de rotation ;
- des hypothèses financières qui portent notamment sur des éléments tels que le taux d'actualisation et celles relatives aux salaires futurs.

L'impact des changements des hypothèses actuarielles sur le montant de la provision est constaté dans les autres éléments du résultat global sous la rubrique « Ecart actuariel ».

La société contribue aussi au régime de sécurité sociale obligatoire qui est considéré comme un régime à cotisation défini. Les cotisations payées au cours de l'exercice sont comptabilisées en charges.

b) Avantages à court terme

Les avantages à court terme sont les avantages du personnel (autres que les indemnités de cessation d'emploi) dont le règlement intégral est attendu dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice où les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Ils sont constitués par :

- Les salaires et les cotisations de sécurité sociale ;
- Les congés annuels payés et les congés de maladie payés ;
- L'intéressement et les primes ;
- Les avantages en nature pour les membres du personnel en activité.

Ils sont comptabilisés parmi les charges de l'exercice lorsqu'ils sont encourus.

La société comptabilise à la clôture de l'exercice une provision pour les congés payés correspondant aux droits à absences rémunérées reportables, lorsque les membres du personnel rendent les services qui leur donnent droit à de nouvelles absences rémunérées futures.

2.10. Fournisseurs et comptes rattachés

Etant des passifs financiers qui ne sont pas à leur juste valeur par le biais du compte de résultat, les fournisseurs et comptes rattachés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et sont subséquentement évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt.

2.11 Emprunts

Les emprunts à long terme figurent au bilan pour la valeur non amortie sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année, est reclassée parmi les passifs courants.

Les charges financières courues (qui incluent les intérêts ainsi que les frais d'émission des emprunts) relatives aux emprunts sont comptabilisées en résultat de l'exercice.

2.12 Provisions pour risques et charges

Les réclamations contentieuses impliquant la société sont évaluées par la direction juridique. La direction juridique peut dans certains cas faire appel à l'assistance d'avocats spécialisés. L'estimation faite au titre du risque financier encouru fait appel au jugement. Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixe de façon précise sont classés en passifs non courants.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information au niveau des notes aux états financiers sauf si la probabilité de sortie des ressources est probable.

2.13. L'impôt courant et différé

La charge d'impôt pour la période comprend les impôts exigibles et différés.

a) Impôt exigible

La société est assujettie à l'impôt sur les sociétés au taux de 35%. Elle est également soumise à la contribution sociale de solidarité au taux de 4 % ainsi qu'à la Contribution permanente au profit du fond de diversification des ressources de la sécurité sociale, au taux de 4%. L'impôt exigible est comptabilisé en tant que passif dans la mesure où il n'est pas payé. Si le montant déjà payé au titre de la période et des périodes précédentes excède le montant dû pour ces périodes, l'excédent comptabilisé en tant qu'actif.

Les actifs et passifs d'impôt exigible sont évalués en utilisant les taux d'impôt (et les lois fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

L'impôt exigible est comptabilisé en charges et compris dans le résultat net de la période sauf dans la mesure où l'impôt est généré par une transaction ou un événement comptabilisé hors résultat net, soit dans les autres éléments du résultat global soit directement en capitaux propres, dans la même période ou une période différente ou par un regroupement d'entreprises.

b) Impôt différé

L'impôt différé est comptabilisé sur la base des différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporaires imposables, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- a. La comptabilisation initiale du goodwill ; ou
- b. La comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui :
 - i) N'est pas un regroupement d'entreprises, et
 - ii) Au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale).

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporaires déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, auquel ces différences temporaires déductibles pourront être imputées, sera disponible, à moins que l'actif d'impôt différé ne soit généré par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui :

- a. N'est pas un regroupement d'entreprises ; et
- b. Au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale).

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la société réestime les actifs d'impôt différé non comptabilisés. La société comptabilise un actif d'impôt différé qui ne l'avait pas été jusque-là dans la mesure où il est devenu probable qu'un bénéfice imposable futur permettra de recouvrer l'actif d'impôt différé. Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et des lois fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière. Les taux d'impôt appliqués sont revus à chaque date de clôture.

Les changements des actifs et passifs d'impôts différés sont traités en tant que changements d'estimations comptables. L'impôt différé est comptabilisé en produits ou en charges et compris dans le résultat net de la période sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- a. Par une transaction ou un événement comptabilisé hors résultat net, soit dans les autres éléments du résultat global soit directement en capitaux propres, dans la même période ou une période différente ; ou
- b. Par un regroupement d'entreprises (autre que l'acquisition, par une entité d'investissement, au sens d'IFRS 10 États financiers consolidés, d'une filiale qui doit être évaluée à la juste valeur par le biais du résultat net).

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés si et seulement si :

- a. La société a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- b. Les actifs et passifs d'impôt différé concernent des impôts sur le résultat prélevé par la même administration fiscale :
 - i. Sur la même entité imposable, ou
 - ii. Sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque période future au cours de laquelle on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôt différé soient réglés ou recouverts.

2.14. Comptabilisation des revenus

La société a adopté la norme IFRS 15 pour la reconnaissance des revenus.

En vertu de la norme IFRS 15, les revenus sont constatés selon le modèle général de reconnaissance des revenus basé sur les cinq étapes suivantes :

- Identification des contrats avec les clients (formes implicites ou explicites)
- Identification des obligations de prestation
- Evaluation du prix de transaction
- Répartition du prix de transaction entre les obligations de prestation
- Constatation du revenu afférent à chaque obligation de prestation lorsque cette dernière a été honorée.

Les revenus provenant de la vente des véhicules sont comptabilisés à la survenance du fait générateur matérialisant le transfert des principaux risques et avantages inhérents à la propriété qui coïncide généralement avec la facturation.

Les revenus provenant des prestations de services sont constatés au fur et à mesure que le service est rendu aux clients selon le pourcentage d'avancement estimé.

Les revenus sont mesurés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les revenus sont nets de remises et réductions commerciales consenties par la société.

2.15. Transactions en monnaies étrangères

Les états financiers sont présentés en dinars tunisiens « TND » qui constitue la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation des états financiers.

Les transactions en monnaies étrangères sont converties en dinars tunisiens selon le cours de change de la date d'opération. A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de change de clôture et les différences de change en résultantes sont constatées en résultat de l'exercice.

2.16. Juste valeur

Certaines méthodes comptables de la société de même que certaines informations à fournir impliquent d'évaluer la juste valeur d'actifs et de passifs financiers et non financiers. La mesure à la juste valeur concerne principalement les instruments de capitaux propres classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global et des instruments dérivés de couverture classés dans la catégorie de la juste valeur en contrepartie du résultat net.

La société a mis en place un dispositif pour contrôler les évaluations de juste valeur. La société fait appel aux spécialistes pour l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers.

Dans la mesure du possible, lors de l'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif, la société s'appuie sur des données de marché observables. Les évaluations de juste valeur sont classées selon une hiérarchie comptant trois niveaux, en fonction des données utilisées dans la technique d'évaluation.

- **Niveau 1** : juste valeur évaluée sur la base de cours (non ajustés) observés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.
- **Niveau 2** : juste valeur évaluée à l'aide de données, autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (sous forme de prix) ou indirectement (déterminées à partir de prix).
- **Niveau 3** : juste valeur pour l'actif ou le passif évaluée à l'aide de données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Si les données utilisées dans l'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif correspondent à différents niveaux dans la hiérarchie de la juste valeur, la juste valeur obtenue est alors classée globalement au même niveau de hiérarchie que la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est significative pour la juste valeur prise dans son ensemble.

Le tableau suivant récapitule les actifs et passifs financiers évalués en juste valeur avec un classement du niveau d'évaluation de la juste valeur :

30/06/2026	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers en JVAERG			
Titres cotés (Amen Bank et ATL)	266 393 472	-	-
Passifs financiers en JVRN			
Instruments de couverture	-	-	1 833 687
31/12/2025	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers en JVAERG			
Titres cotés (Amen Bank et ATL)	154 802 969	-	-
Passifs financiers en JVRN			
Instruments de couverture	-	-	3 325 610

Les données du niveau 3 sont relatives à l'évaluation de la juste valeur des contrats à terme de change. En l'absence des données observables sur le marché, la société utilise une technique d'évaluation en utilisant des hypothèses financières relatives à l'évolution des cours de change à terme. L'impact de l'actualisation est jugé non significatif du fait que ces contrats sont à court terme.

2.17. Estimations significatives

Les principales estimations significatives ayant un impact sur les états financiers sont les suivantes :

a) Juste valeur des instruments financiers

- La société dispose d'un portefeuille de placements en instruments de capitaux propres pour lesquels elle a opté pour les comptabiliser à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global. Ce portefeuille est constitué par des titres cotés sur la bourse des valeurs mobilières de Tunis. Pour l'évaluation de la juste valeur de ce portefeuille la société a utilisé principalement des données de marché à savoir :
 - Les cours boursiers pour les sociétés cotées ou des prix observés dans des transactions récentes ayant porté sur des titres similaires ;
 - Des techniques d'évaluation pour les autres titres en l'absence de valeur de marché. Faute d'information disponible, la société a eu parfois recours à la valeur mathématique comme une approximation de la juste valeur.

Ainsi, la juste valeur de ces titres est déterminée par référence au marché (niveau 1) ou selon des techniques d'évaluation basées sur des hypothèses de marché (niveau 2).

- Afin de se couvrir contre le risque de change, la société conclut des contrats à terme d'achat de devise. La société n'a pas opté pour la comptabilité de couverture et en conséquence les dérivés sont évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat. Pour l'estimation de la juste valeur des dérivés, la société a utilisé des hypothèses financières notamment relatives à l'estimation des cours à terme à chaque date de clôture et un taux d'actualisation (voir note 2.16).

b) Politique d'amortissement

Les durées de vie économiques utilisées pour les immobilisations corporelles et les immeubles de placement font appel au jugement de la part du management.

L'estimation de ces durées de vie économique est faite en fonction de l'estimation de consommation des avantages économiques futurs représentatifs d'un actif.

Pour l'estimation de cette durée de vie l'entité tient compte des facteurs suivants :

- (i) la nature de l'actif et l'usage attendu de l'actif ;
- (ii) l'usure physique attendue, qui dépend de facteurs opérationnels comme les cadences auxquelles l'actif est utilisé ou le programme de maintenance, ou les soins et la maintenance apportés à l'actif en dehors de sa période d'utilisation ;
- (iii) l'obsolescence technique ou commerciale ;
- (iv) les limites juridiques ou similaires sur l'usage de l'actif, telles que les dates d'expiration des contrats de location.

Les durées d'amortissement sont revues à chaque date de clôture en fonction de l'expérience de l'entité et en cas de changement, il est comptabilisé comme un changement d'estimation conformément à la norme IAS 8.

2.18. Information sectorielle

La société est considérée comme mono activité et intervient sur une seule zone géographique. La direction suit notamment les ventes des voitures par marque.

3. Note sur la gestion des risques

3.1. Facteurs de risques financiers

Les activités de ENNAKL AUTOMOBILES l'exposent à divers risques financiers : risque de marché (y compris risque de change, risque de prix et risque de taux d'intérêt), risque de crédit et risque de liquidité. La direction vise à minimiser les effets potentiellement négatifs de ces risques sur la performance financière de l'entité par le processus de suivi effectué par la Direction Financière et la Direction Générale de la société. Voici les principales mesures prises par la Direction pour mesurer l'exposition et gérer le risque financier :

Risque	Exposition résultant de :	Mesure	Management
Risque de marché (taux de change)	Les achats étrangers	Analyse de sensibilité	Instruments de couverture (Ex : Achat de devise à terme)
Risque de marché - Taux d'intérêt	Les emprunts à taux d'intérêt variables	Analyse de sensibilité	Risque non significatif
Risque de crédit	Trésorerie, équivalents de trésorerie, clients et autres débiteurs	Analyse par âge	Diversification des banques et étude de la qualité de la contrepartie
Risque de liquidité	Emprunts et autres passifs	Prévisions des flux de trésorerie	Gestion du fonds de roulement

Les instruments financiers de l'entité se détaillent comme suit :

Désignation	30 juin 2026	31 décembre 2025
Créances clients	162 653 372	114 124 022
Autres actifs courants (*)	6 709 359	8 467 926
Liquidités et équivalents de liquidités	36 100 625	9 082 374
Blocage des fonds bancaires	21 481 068	-
Prêts au personnel	1 619 362	1 448 156
Dépôts et cautionnements	41 999	41 999
Avances au personnel	208 768	184 266
Total des actifs financiers au coût amorti	228 814 553	133 348 742
Actifs financiers à la JV par les AERG	266 393 472	154 802 969
Total des actifs financiers	495 208 025	288 151 711

(*) Les avances fournisseurs et les charges constatées d'avance sont exclues

Désignation	30 juin 2026	31 décembre 2025
Emprunts	65 419 246	20 219 728
Créditeurs et autres créditeurs divers (**)	243 940 242	191 879 303
Total des passifs financiers au coût amorti	309 359 488	212 099 031
Passifs financiers à la JV par le résultat net	1 833 687	3 325 610
Total des passifs financiers	311 193 175	215 424 641

(**) Les avances clients et les produits constatés d'avance sont exclus

3.1.1. Risques de marché

a. Risque de change

Le risque de change découle des taux de change qui influent sur les paiements et les rentrées de fonds en devises étrangères, ainsi que sur l'évaluation des actifs et des passifs en devises étrangères. Compte tenu de la nature des activités de l'entité, cette dernière effectue des transactions significatives libellées en devises étrangères notamment les achats de voitures effectuées en devise (principalement en Euro et USD). En conséquence, l'entité est exposée au risque de change.

Pour faire face à ce risque, l'entité a opté pour la conclusion des contrats d'achat à terme de devise (Achats Forward).

Par un test de sensibilité, nous avons estimé les risques de change que l'entité risque d'encourir si elle n'opte pas pour la couverture de ses achats en monnaies étrangères.

L'impact d'une variation du cours de change EUR/TND sur le coût des ventes se présente ainsi :

Désignation	30/06/2026	31/12/2025	Variation	En %
Cours spot EUR/TND	3,3734	3,3744 -	0,0010	-0,030%

Désignation	Hypothèse	Variation des achats étrangers
EUR/TND	-0,030% par rapport au 30/06/2026	(61 858)
EUR/TND	+0,030% par rapport au 30/06/2026	61 858

b. Risque de prix

L'exposition au risque des prix est limitée du fait que la société conclut des contrats de change à terme afin de limiter l'effet de change sur le coût d'achat. Par ailleurs, les prix de vente sur le marché sont fixés automatiquement en fonction du coût d'achat des voitures ce qui garantit une certaine marge de la société et limite donc l'exposition de la société au risque des prix.

c. Risque du taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt de l'entité provient principalement d'un emprunt à long terme. Cet emprunt a été négocié à un taux variable. Cet emprunt expose l'entité aux risques de flux de trésorerie. Au 30 juin 2026, si le taux d'intérêt augmentait/baissait de 0,5%, toutes les autres variables restant constantes, le résultat net de la période aurait été inférieur/supérieur de 3 213 TND.

3.1.2. Risque de crédit

Le risque de crédit découle des liquidités et équivalent de liquidité ainsi que des créances clients de l'entité. Le suivi de la gestion des risques pour l'ensemble de l'entité est assuré par la direction générale et la direction financière de l'entité.

L'entité traite avec des banques ayant une notation de crédit et une solvabilité élevée et qui sont soumises au contrôle de la Banque centrale de Tunisie.

Pour les clients, l'entité analyse les risques de crédit de chaque nouveau client potentiel avant d'être approuvé en tant que client, conformément aux politiques établies par l'entité.

La direction financière assure le suivi du respect des conditions de crédit et examine les cas de défaut et le suivi de vieillissement de la créance afin de prendre les décisions nécessaires

ou pour transférer le dossier du client défaillant au service juridique pour prendre les actions nécessaires.

L'exposition maximale au risque de crédit est égale au montant des créances ainsi que les avoirs auprès des banques.

➤ Créances clients

Le détail des créances clients brutes se présentent ainsi :

30 juin 2026	Non échu et non provisionné	Echu et non provisionné	Provisionné	Total Brut
Clients et comptes rattachés	162 653 372	-	3 161 359	165 814 731
Total	162 653 372	-	3 161 359	165 814 731

➤ Avoirs en banques et dépôts bancaires

Notation	Signification de la note	30 juin 2026	31 décembre 2025
Baa1	Qualité moyenne inférieure	296 809	558 342
B3	Très spéculatif	5 293 499	1 022 330
Caa1	Risque élevé	25 783 017	4 752 368
Caa2	Ultra spéculatif	-	213
Non notées	-	1 353 050	1 052 042
Total		32 726 375	7 385 294

(*) Selon les dernières données disponibles

3.1.3. Risque de liquidité

L'objectif de la gestion du risque de liquidité est de s'assurer que l'entité dispose de financement suffisant pour faire face à ses obligations actuelles et futures.

La direction fait des projections de flux de trésorerie sur une base mensuelle, et prend les mesures nécessaires pour négocier avec les fournisseurs, suivre le processus de recouvrement et gérer les stocks afin d'assurer le maintien d'une trésorerie suffisante pour régler les dettes de l'entité.

La direction surveille les prévisions des besoins en liquidités de l'entité afin de s'assurer qu'elle dispose de liquidités suffisantes pour répondre aux besoins opérationnels tout en conservant à tout moment une marge de manœuvre suffisante. Ces prévisions tiennent compte des plans de financement de l'entité, du respect des covenants, du respect des objectifs de ratios de situation financière.

Le tableau ci-dessous résume les échéances des passifs financiers non actualisés de l'entité à la fin de la période :

30/06/2026	Jusqu'à 3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 et 5 ans	> 5 ans
Emprunts (*)	299 123	697 955	-	-
Billets à ordre	13 105 668	-	-	-
Effets escomptés et non échus	51 358 588	-	-	-
Total	64 763 380	697 955	-	-

(*) échéances y compris les intérêts

3.2. Gestion du capital

Les objectifs de l'entité en matière de gestion du capital sont de préserver sa capacité à poursuivre ses activités afin d'offrir un retour sur investissement aux actionnaires et de maintenir une structure financière optimale pour réduire le coût du capital.

Afin de maintenir ou d'ajuster la structure du capital, l'entité peut ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires, rembourser le capital aux actionnaires, émettre de nouvelles actions ou vendre des actifs pour réduire la dette.

L'entité surveille les fonds propres sur la base du ratio d'endettement. Ce ratio est calculé en divisant la dette nette sur le capital. La dette nette représente tous les emprunts et découverts et les effets à payer à long terme moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Le capital est la somme des capitaux propres, majorés des dettes nettes.

Les ratios d'endettement aux 30 juin 2026 et au 31 décembre 2025 sont les suivants :

Gestion du risque de capital	30 juin 2026	31 décembre 2025
Emprunts	65 419 246	20 219 728
Créditeurs et autres créditeurs divers	243 940 242	191 879 303
Liquidités et équivalents de liquidités	(36 100 625)	(9 082 374)
Dettes nettes	273 258 863	203 016 657
Total capitaux propres	437 050 920	318 409 267
Total capital	710 309 783	521 425 924
Gearing ratio	38%	39%

(*) Les avances clients et les produits constatés d'avance sont exclus

3. Notes explicatives des rubriques des états financiers

A - ACTIFS :

A.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Le tableau des variations des immobilisations incorporelles et corporelles se détaille comme suit :

(En dinar tunisien)	Licences & Logiciels	Terrains	Constructions	Matériel informatique	Matériel de transport	Matériel et mobilier de bureaux	Matériel et outillages	Agencements et installations	Droit d'utilisation (*)	En cours corporelles	Total corporelles	Total
VALEURS BRUTES												
01/01/2025	5 176 550	9 648 736	45 779 067	2 850 241	5 978 326	2 335 952	9 096 924	23 183 847	2 938 494	7 341 594	106 214 687	114 329 732
Acquisitions	5 891	-	-	455 082	1 101 292	87 271	673 415	2 222 969	864 009	1 893 536	6 433 566	7 303 466
Cessions	-	-	-	-	(1 149 755)	-	-	-	-	-	(1 149 755)	(1 149 755)
Reclassifications	(32 501)	-	3 902 563	-	-	-	-	3 864 694	-	(7 767 257)	-	(32 500)
31/12/2025	5 149 940	9 648 736	49 681 630	3 305 323	5 929 864	2 423 223	9 770 339	29 271 511	3 802 503	1 467 873	111 498 499	120 450 942
01/01/2026	5 149 940	9 648 736	49 681 630	3 305 323	5 929 864	2 423 223	9 770 339	29 271 511	3 802 503	1 467 873	111 498 499	120 450 942
Acquisitions	18 350	-	-	13 600	455 525	45 381	116 278	689 741	-	2 258 385	3 578 910	3 597 260
Cessions	-	-	-	-	(382 524)	-	-	-	-	-	(382 524)	(382 524)
Reclassifications	-	-	-	-	-	-	-	443 388	-	(443 388)	-	-
30/06/2026	5 168 290	9 648 736	49 681 630	3 318 923	6 002 865	2 468 604	9 886 617	30 404 640	3 802 503	3 282 870	114 694 885	123 665 679

(*) Il s'agit des droits d'utilisation découlant des contrats de location rentrant dans le champ d'application de la norme IFRS 16

(En dinar tunisien)	Licences & Logiciels	Terrains	Constructions	Matériel informatique	Matériel de transport	Matériel et mobilier de bureaux	Matériel et outillages	Agencements et installations	Droit d'utilisation (*)	En cours corporelles	Total corporelles	Total
AMORTISSEMENTS CUMULES												
01/01/2025	(4 436 943)	-	(17 764 233)	(2 340 979)	(2 000 415)	(1 420 566)	(6 992 257)	(15 865 617)	(562 100)	-	(46 384 067)	(51 383 110)
Dotation de l'exercice	(728 328)	-	(1 938 945)	(407 459)	(784 011)	(155 285)	(473 838)	(1 597 135)	(306 681)	-	(5 356 673)	(6 391 681)
Provision pour dépréciation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cessions	-	-	-	-	760 582	-	-	-	-	-	760 582	760 582
Autres mouvements	121 458	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	121 458
31/12/2025	(5 043 813)	-	(19 703 179)	(2 748 438)	(2 023 844)	(1 575 851)	(7 466 095)	(17 462 752)	(868 781)	-	(50 980 158)	(56 892 752)
01/01/2026	(5 043 813)	-	(19 703 179)	(2 748 438)	(2 023 844)	(1 575 851)	(7 466 095)	(17 462 752)	(868 781)	-	(50 980 158)	(56 892 752)
Dotation de l'exercice	(60 779)	-	(930 096)	(161 392)	(483 769)	(83 325)	(235 755)	(982 699)	(157 507)	-	(2 877 036)	(3 095 322)
Provision pour dépréciation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cessions	-	-	-	-	165 437	-	-	-	-	-	165 437	165 437
Autres mouvements	10 024	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10 024
30/06/2026	(5 094 568)	-	(20 633 274)	(2 909 830)	(2 342 176)	(1 659 176)	(7 701 850)	(18 445 451)	(1 026 289)	-	(53 691 756)	(59 812 613)
VALEUR COMPTABLE NETTE												
31/12/2025	106 127	9 648 736	29 978 452	556 886	3 906 020	847 372	2 304 245	11 808 758	2 933 722	1 467 873	60 518 342	63 558 191
30/06/2026	73 723	9 648 736	29 048 356	409 094	3 660 689	809 428	2 184 768	11 959 189	2 776 215	3 282 870	61 003 128	63 853 066

(*) Il s'agit des droits d'utilisation découlant des contrats de location rentrant dans le champ d'application de la norme IFRS 16

A.2. Immeubles de placement

Les immeubles de placement s'élèvent au 30 juin 2026 à 7 012 107 TND contre 7 018 675 TND au 31 décembre 2025 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2026	31/12/2025
Terrain	6 839 301	6 839 301
Immeuble bâti	353 185	353 185
Amortissements	(180 379)	(173 811)
Immeubles de placement nets	7 012 107	7 018 675

Les revenus des immeubles de placement se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2026	30/06/2025
Revenus de l'immeuble bâti	52 708	52 708
Total	52 708	52 708

A.3. Droits d'utilisation

Les droits d'utilisation se rattachant aux contrats de location s'élèvent au 30 juin 2026 à 2 776 215 TND contre 2 933 722 TND au 31 décembre 2025 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2026	31/12/2025
Début de période	3 802 503	2 938 494
Acquisition	-	864 009
Sous-total	3 802 503	3 802 503
Amortissement début	(868 781)	(562 100)
Amortissement de la période	(157 507)	(306 681)
Sous-total	(1 026 289)	(868 781)
Total	2 776 215	2 933 722

A.4. Actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG s'élèvent au 30 juin 2026 à 266 393 472 TND contre 154 802 969 TND au 31 décembre 2025 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2026			31/12/2025		
	Nombre	Cours de clôture	30/06/2026	Nombre	Cours de clôture	31/12/2025
Amen Bank	2 770 695	84,500	234 123 728	2 770 695	50,000	138 534 751
ATL	2 666 921	12,100	32 269 744	2 666 921	6,100	16 268 218
Total			266 393 472			154 802 969

A.5. Actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers au coût amorti s'élèvent au 30 juin 2026 à 845 410 TND contre 1 041 963 TND au 31 décembre 2025 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2026	31/12/2025
Prêts au personnel (LT)	803 411	999 965
Dépôt et cautionnements	440 515	440 515
Sous-total	1 243 926	1 440 479
Provisions sur les cautionnements	(398 516)	(398 516)
Total	845 410	1 041 963

A.6. Titres de participation dans les filiales

Les titres de participation dans les filiales s'élèvent au 30 juin 2026 à 16 998 800 TND et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2026	31/12/2025
STLV	14 998 800	9 998 800
CAR GROS	1 999 900	1 999 900
HEAVY	100	100
Total Brut	16 998 800	11 998 800
Provisions sur les titres de participation	-	-
Total Net	16 998 800	11 998 800

A.7. Impôt différé

Les impôts différés s'élèvent au 30 juin 2026 à 395 896 TND et se détaillent comme suit :

Différences temporelles attribuables aux :	30/06/2026
Provision pour départ à la retraite	266 651
Provision pour litiges	330 648
Pertes de change latentes	204 757
Instruments de couverture	788 483
Contrats de location	335 289
Provisions sur les stocks et cautions	1 058 228
Total des actifs d'impôts différés	2 984 055
Gains de change latents	(866 827)
Produits à recevoir	(97 466)
Provision/AAC	(4 877)
Amortissements différés	(1 618 991)
Total des passifs d'impôts différés	(2 588 161)
Passifs d'impôts différés nets	395 896

La charge d'impôt comptabilisée en résultat de la période s'élève au 30 juin 2026 à 8 814 290 TND et se détaille comme suit :

En TND	30/06/2026
Impôt exigible	8 553 064
Impôt différé	261 226
Charge d'impôt comptabilisée en résultat de la période	8 814 290

Le tableau de réconciliation entre la charge d'impôt théorique et effective se présente comme suit :

En TND	30/06/2026
Résultat avant impôt	45 877 457
Taux d'IS applicable à la société	43%
Charge d'impôt théorique	19 727 307
Charge d'impôt exigible	8 553 064
Impôt différé	261 226
Charge d'impôt comptabilisée	8 814 290
Différence	(10 913 016)
Différence expliquée par :	
Provisions/Charges non déductibles	281 694
Produits/reprises de provision non imposables	(11 194 710)
Total	(10 913 016)

Le tableau des mouvements des impôts différés au 30 juin 2026 se détaille comme suit :

Mouvements 2026	Solde au 31 décembre 2025	En résultat de la période	En résultat global via les AERG	Solde au 30 juin 2026
Provision pour départ à la retraite	237 688	32 576	(3 614)	266 651
Provision pour litiges	330 648	-	-	330 648
Pertes de change latentes	608 849	(404 092)	-	204 757
Gains de change latents	(1 557 057)	690 231	-	(866 827)
Produits à recevoir	(74 937)	(22 529)	-	(97 466)
Provision/AAC	(100 000)	95 124	-	(4 877)
Instruments de couverture	1 430 010	(641 527)	-	788 483
Amortissements différés	(1 564 974)	(54 019)	-	(1 618 991)
Provisions sur les stocks et cautions	1 059 130	(901)	-	1 058 228
Contrats de location	291 379	43 911	-	335 289
Total	660 736	(261 226)	(3 614)	395 896

A.8. Stocks

Les stocks s'élèvent au 30 juin 2026 à 173 947 388 TND contre 171 251 137 TND au 31 décembre 2025 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2026	31/12/2025
Volkswagen	8 992 367	8 666 367
Audi	22 570 361	31 875 770
Porsche	3 806 875	5 176 817
Renault trucks	15 428 221	27 418 798
SEAT	21 362 732	22 669 244
SKODA	3 506 046	5 137 722
Stock véhicules neufs encours de dédouanement	86 941 895	59 359 832
Volkswagen Utilitaires	1 659 437	751 796
Stock véhicules neufs	164 267 934	161 056 346
Stock de pièces de rechange	9 688 616	9 595 273
Stock de véhicules d'occasion	1 811 950	2 422 725
MAN	214 281	214 281
Stock de carburants et lubrifiants	27 090	27 090
Sous total	11 741 937	12 259 369
Total Brut	176 009 871	173 315 715
Provision pour dépréciation stocks	(2 062 483)	(2 064 578)
Total net	173 947 388	171 251 137

Les mouvements de la provision pour dépréciation des stocks se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2026	31/12/2025
Début de période	2 064 578	1 088 914
Provision constituée au cours de la période	269 397	1 100 939
Reprise de la provision	(271 492)	(125 275)
Fin de période	2 062 483	2 064 578

A.9. Créances clients

Les créances clients s'élèvent au 30 juin 2026 à 162 653 372 TND contre 114 124 022 TND au 31 décembre 2025 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2026	31/12/2025
Effets escomptés non échus	51 358 588	18 726 570
Effets à recevoir	74 664 502	82 989 112
Clients leasing	21 305 001	5 856 269
Chèques à l'encaissement	1 244 589	1 115 450
Clients douteux	966 229	967 408
Clients comptes courants	14 909 686	6 211 011
Clients travaux en cours	1 344 515	1 033 734
Effets et chèques impayés	21 621	21 619
Total Brut	165 814 731	116 921 173
Provisions sur les clients	(3 161 359)	(2 797 151)
Total	162 653 372	114 124 022

Les mouvements de la provision sur les clients se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2026	31/12/2025
Début de période	2 797 151	3 039 797
Provision constituée au cours de la période	364 208	211 820
Reprise sur provision	-	(454 466)
Fin de période	3 161 359	2 797 151

A.10. Actifs financiers au coût amorti à court terme

Les actifs financiers au coût amorti à court terme s'élèvent au 30 juin 2026 à 22 505 787 TND contre 632 457 TND au 31 décembre 2025 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2026	31/12/2025
Avances au personnel	208 768	184 266
Prêts au personnel (CT)	815 951	448 191
Blocage des fonds bancaires (*)	21 481 068	-
Total	22 505 787	632 457
Provisions sur les prêts au personnel	-	-
Total	22 505 787	632 457

(*) Blocages bancaires relatifs à des opérations d'importation sur fonds propres

A.11. Autres actifs courants

Les autres actifs courants s'élèvent au 30 juin 2026 à 10 275 332 TND contre 21 414 243 TND au 31 décembre 2025 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2026	31/12/2025
Fournisseurs, avances et acomptes	1 153 072	10 192 061
Produits à recevoir	4 879 109	4 786 371
Crédit de la TVA	-	1 926 424
Etat taxation d'office	488 795	488 795
Débiteurs divers	3 803 918	3 740 141
Charges constatées d'avance	2 412 901	2 754 256
Sous-total	12 737 795	23 888 048
Provisions sur les autres actifs courants	(2 462 463)	(2 473 805)
Total	10 275 332	21 414 243

Les mouvements de la provision se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2026	31/12/2025
Début de période	2 473 805	2 706 364
Provision constituée au cours de la période	-	407 795
Reprise sur provision	(11 342)	(640 354)
Fin de période	2 462 463	2 473 805

A.12. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 30 juin 2026 à 36 100 625 TND contre 9 082 374 TND au 31 décembre 2025 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2026	31/12/2025
Banques	32 726 375	7 385 294
Effets à l'encaissement	2 040 222	328 149
Intermédiaires en bourse, trésorerie disponible	14 339	13 042
Caisses	13 450	49 650
Régie d'avance et accreditifs	1 306 239	1 306 239
Total	36 100 625	9 082 374

C - CAPITAUX PROPRES

C.1 Variation des autres éléments du résultat global (AERG)

En TND	30/06/2026
Solde au 31 décembre 2025	99 980 104
Réévaluation des instruments financiers par le biais des AERG	111 590 504
Perte actuarielle sur IDR	(8 404)
Impôts différés sur les AERG	(3 614)
Solde au 30 juin 2026	211 558 590

B - PASSIFS :

P.1 Emprunts et obligations locatives

Les emprunts et obligations locatives s'élèvent au 30 juin 2026 à 68 975 203 TND contre 23 831 073 TND au 31 décembre 2025 et se détaillent comme suit :

	31-déc.-25	Remboursement	Reclassement	Nouveaux crédits	30-juin-26
Emprunt Amen Bank					
Non-courant	391 080	-	(391 080)	-	-
Courant	1 102 078	(538 168)	391 080	-	954 990
Obligations locatives					
Non-courant	3 611 345	(55 388)	-	-	3 555 957
Billets à ordre					
Courant	-	(6 278 117)	-	19 383 785	13 105 668
Effets escomptés et non échus					
Courant	18 726 570	(18 726 570)	-	51 358 588	51 358 588
Total courant	19 828 648	(25 542 855)	391 080	70 742 373	65 419 246
Total Non-courant	4 002 425	(55 388)	(391 080)	-	3 555 957
Total	23 831 073	(25 598 243)	-	70 742 373	68 975 203

P.2. Provision pour indemnité de départ à la retraite

Les provisions pour indemnité de départ à la retraite s'élèvent au 30 juin 2026 à 620 119 TND contre 552 764 TND au 31 décembre 2025 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2026	31/12/2025
Début de l'exercice	552 764	447 418
Coût des services rendus	32 423	27 185
Charges financières	49 828	41 758
Gain/perte actuarielle (AERG)	8 404	58 797
Remboursement	(23 301)	(22 395)
Fin de l'exercice	620 119	552 764

P.3. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges s'élèvent au 30 juin 2026 à 6 218 178 TND, se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2026	31/12/2025
Provision pour litiges	768 945	768 945
Provision pour autres risques et charges	5 449 233	5 449 233
Total	6 218 178	6 218 178

P.4. Dettes fournisseurs

Les dettes fournisseurs s'élèvent au 30 juin 2026 à 187 690 280 TND contre 184 117 322 TND au 31 décembre 2025 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2026	31/12/2025
Fournisseurs étrangers	170 813 075	170 813 476
Fournisseurs locaux	16 454 851	13 025 667
Fournisseurs, retenues de garantie	422 354	278 179
Total	187 690 280	184 117 322

P.5. Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'élèvent au 30 juin 2026 à 56 285 100 TND contre 7 849 827 TND au 31 décembre 2025 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2026	31/12/2025
Charges à payer	5 985 838	4 464 615
CNSS	2 098 110	1 518 509
Etats impôts et taxes	5 326 552	1 177 040
Provisions pour congés à payer	626 480	536 895
Assurance groupe	797 290	36 308
Débours sur cartes grises	321 244	16 505
Produits constatés d'avances	35 138	87 846
Dépôts et cautionnement	12 000	12 000
Avance reçue en compte courant Actionnaire	14 000 000	-
Actionnaires, dividendes à payer	27 000 000	-
Créditeurs divers	82 448	109
Total	56 285 100	7 849 827

P.6. Passif d'impôt courant

La variation du passif d'impôt courant au 30 juin 2026 se détaille comme suit :

Désignation	Montant
Passif d'impôt courant au 31 décembre 2025	11 240 792
Charge d'impôt exigible de HY 2026	8 553 064
Paiements d'impôts en HY 2026	(17 486 088)
Passif d'impôt courant au 30 juin 2026	2 307 768

P.7. Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net s'élèvent au 30 juin 2026 à 1 833 687 TND contre 3 325 610 TND au 31 décembre 2025 et représentent les instruments de couverture passifs.

C - ETAT DE RESULTAT :**R.1. Produits issus des contrats avec les clients**

Les produits issus des contrats avec les clients s'élèvent au 30 juin 2026 à 312 742 004 TND contre 305 051 336 TND au 30 juin 2025 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2026	30/06/2025
Ventes de véhicules neufs	296 884 435	290 181 227
Ventes de pièces de rechange, accessoires et lubrifiants	12 724 926	11 425 366
Ventes de véhicules d'occasion	1 168 088	1 690 102
Ventes de travaux atelier	1 964 555	1 754 641
Total	312 742 004	305 051 336

R.2. Coûts des ventes

Les coûts des ventes s'élèvent au 30 juin 2026 à 263 567 637 TND contre 244 582 827 TND au 30 juin 2025 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2026	30/06/2025
Coût des pièces de rechange vendues	11 984 109	9 428 102
Coût des véhicules d'occasion vendus	1 337 470	1 801 295
Coût des véhicules neufs vendus	248 142 749	231 266 501
Charge personnel direct	1 655 679	1 136 272
Travaux extérieurs	449 725	260 759
Dotations aux provisions pour dépréciation des stocks	269 397	695 398
Reprise de provisions sur stocks	(271 492)	(5 500)
Total	263 567 637	244 582 827

R.3. Autres produits

Les autres produits s'élèvent au 30 juin 2026 à 1 485 071 TND contre 1 856 392 TND au 30 juin 2025 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2026	30/06/2025
Reprise sur les provisions pour risques et charges	-	965 364
Dotations aux provisions pour risques et charges	-	(912 310)
Produits non récurrents	853 732	692 025
Locations	493 599	437 158
Ristournes TFP	137 300	226 479
Profits sur cessions d'immobilisations	-	447 105
Autres services	440	571
Total	1 485 071	1 856 392

R.4. Frais de commercialisation et de distribution

Les frais de commercialisation et de distribution s'élèvent au 30 juin 2026 à 13 712 411 TND contre 13 181 462 TND au 30 juin 2025 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2026	30/06/2025
Charge de personnel	7 981 589	7 486 361
Autres frais sur ventes	2 458 296	2 385 109
Publicité et insertion	1 566 932	1 842 573
Frais de déplacement	543 935	407 245
Locations diverses	932 912	684 986
Cadeaux, réceptions et restaurations	97 677	216 175
Honoraires	66 299	102 053
Consommable	64 771	45 709
Impôts et taxes	-	11 251
Total	13 712 411	13 181 462

R.5. Charges administratives

Les charges administratives s'élèvent au 30 juin 2026 à 16 507 098 TND contre 15 366 186 TND au 30 juin 2025 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2026	30/06/2025
Charge de personnel	4 980 382	4 807 792
Dotation aux amortissements	3 081 841	3 066 011
Frais bancaires	2 854 384	2 653 702
Impôts et taxes	1 154 916	1 125 068
Honoraires	740 999	695 963
Energie	434 115	227 055
Abonnements	1 793 979	1 139 770
Entretien et réparations	521 451	550 380
Gardiennage	183 225	278 755
Assurance	266 607	215 274
Vêtements de travail	66 001	21 820
Fournitures de bureaux	44 548	49 938
Dons et subventions	-	8 500
Frais de formation	31 783	101 369
Dotations aux provisions sur créances	364 208	211 418
Dotations aux provisions sur autres actifs courants	-	211 474
Dotations aux provisions sur cautions	-	32 701
Reprise de provisions sur autres actifs courant	(11 341)	(30 804)
Total	16 507 098	15 366 186

R.6. Autres pertes

Les autres pertes s'élèvent au 30 juin 2026 à 108 850 TND contre 98 585 TND au 30 juin 2025 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2026	30/06/2025
Apurement d'anciens soldes sans objet et autres pertes diverses	4 998	-
Pertes sur créances irrécouvrables	-	91
Autres pertes	-	91 215
Pénalités de retard	61 965	7 279
Charges nettes sur cessions d'immobilisations	41 887	-
Total	108 850	98 585

R.7. Produits financiers

Les produits financiers s'élèvent au 30 juin 2026 à 26 466 808 TND contre 20 353 445 TND au 30 juin 2025 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2026	30/06/2025
Dividendes reçus et à recevoir (R.7.1)	26 315 492	20 199 201
Intérêts créditeurs	99 779	101 097
Intérêts sur prêts au personnel	50 239	52 146
Produits nets sur placements	1 298	1 001
Total	26 466 808	20 353 445

R.7.1 Dividendes reçus et à recevoir :

Les dividendes reçus et à recevoir totalisent 26 315 492 TND au 30 juin 2026, et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2026	30/06/2025
Dividendes AMEN BANK	9 974 502	9 143 294
Dividendes CARGROS	14 999 250	9 999 500
Dividendes ATL	1 066 768	933 422
Dividendes STLV	274 967	122 985
Dividendes HEAVY	5	-
Total	26 315 492	20 199 201

R.8. Charges financières

Les charges financières s'élèvent au 30 juin 2026 à 920 430 TND contre 905 035 TND au 30 juin 2025 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2026	30/06/2025
Intérêts sur comptes courants	72	81
Intérêts sur crédit bancaire	151 013	198 008
Agios sur les effets escomptés	2 022 765	686 075
Pertes/Gains sur instruments de couverture	(1 491 922)	(238 605)
Indemnité de départ à la retraite	49 828	41 758
Obligations locatives	188 674	217 718
Total	920 430	905 035

Tableau de passage des charges par nature :

Les charges par nature se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2026	30/06/2025
Achats consommés	261 464 328	242 495 898
Charges de personnel	14 617 650	13 430 425
Autres charges d'exploitation	14 272 555	13 023 454
Dotations aux amortissements et aux provisions	3 432 613	4 180 698
Total	293 787 146	273 130 475

D - INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES :

Les opérations réalisées avec les parties liées de la société ENNAKL AUTOMOBILES durant le premier semestre de 2026 se présentent comme suit :

Transactions effectuées avec la société filiale « CAR GROS » :

- La société ENNAKL AUTOMOBILES a facturé à la société CAR GROS un montant de 1 043 435 TND HT au titre des charges communes du 1^{er} semestre 2026.
- La société ENNAKL AUTOMOBILES a loué à la société CAR GROS un immeuble composé d'un local administratif, d'un dépôt et d'un parking d'une superficie de 10 000 m² situé à la Goulette. Le loyer au 30/06/2026 suivant l'avenant du 01/01/2021 s'élève à 382 884 TND HT.
- La société CAR GROS a facturé à la société ENNAKL AUTOMOBILES un montant de 12 346 968 TND HT net de remises à titre de vente de pièces de rechanges de lubrifiants et accessoires et un montant de 54 343 TND HT net de remises, au titre de la vente de matériel et d'outillages.
- La société ENNAKL AUTOMOBILES a facturé à la société CAR GROS un montant de 1 481 TND HT au titre des frais d'entretien des véhicules.
- La société ENNAKL AUTOMOBILES a facturé à la société CAR GROS un montant de 361 810 TND HT au titre de ventes de pièces de rechanges.
- La part de la société ENNAKL AUTOMOBILES dans les dividendes à distribuer par CAR GROS sur le résultat de l'exercice 2025 s'élève à 14 999 250 TND.

Les soldes arrêtés au 30 juin 2026 de la société CAR GROS dans les comptes de la société ENNAKL AUTOMOBILES se détaillent comme suit :

CAR GROS - Débiteurs divers		CAR GROS - Fournisseur		CAR GROS - Client	
Au 30-06-2026	Au 31-12-2025	Au 30-06-2026	Au 31-12-2025	Au 30-06-2026	Au 31-12-2025
2 942 695 TND	4 389 816 TND	1 802 583 TND	4 885 847 TND	1 671 204 TND	492 562 TND

Transactions effectuées avec la société filiale « STLV » :

- La société ENNAKL AUTOMOBILES a facturé à la société STLV un montant de 84 801 TND HT au titre des charges communes du 1^{er} semestre 2026.
- La société ENNAKL AUTOMOBILES a facturé à la société STLV des ventes de véhicules neufs pour un montant de 5 489 821 TND en hors taxes net des remises.
- La part de la société ENNAKL AUTOMOBILES dans les dividendes à distribuer par STLV sur le résultat de l'exercice 2025 s'élève à 274 967 TND.
- La société STLV a facturé à la société ENNAKL AUTOMOBILES un montant de 560 903 TND HT au titre de location de véhicules.
- La société ENNAKL AUTOMOBILES a facturé à la société STLV un montant de 30 026 TND HT au titre des frais d'entretien des véhicules.
- La société ENNAKL AUTOMOBILES a facturé à la société STLV un montant de 223 055 TND HT au titre de ventes de pièces de rechanges.

- La société ENNAKL AUTOMOBILES a loué à la société STLV un espace d'exploitation à usage de bureau et de hangar d'une superficie de 877 m² situé à la Zone Industrielle de la Charguia II à partir du 01/01/2022. Le loyer au 30/06/2026 s'élève à 37 200 TND HT.

Les soldes arrêtés au 30 juin 2026 de la société STLV dans les comptes de la société ENNAKL AUTOMOBILES se détaillent comme suit :

STLV- Créiteurs divers et CAP		STLV - Dividendes à recevoir		STLV - Fournisseur		STLV - Client	
Au 30-06-2026	Au 31-12-2025	Au 30-06-2026	Au 31-12-2025	Au 30-06-2026	Au 31-12-2025	Au 30-06-2026	Au 31-12-2025
413 051 TND	124 384 TND	287 266 TND	12 299 TND	85 613 TND	307 357 TND	8 077 633 TND	8 189 019 TND

Autres transactions et opérations réalisées avec les parties liées :

- La société ENNAKL AUTOMOBILES a comptabilisé en charge à payer pour le compte de la PGI Holding le montant de 80 000 TND HT à titre de participation aux frais de siège de cette dernière suivant la convention conclue à cet effet.
- Par ailleurs, la société PGI Holding a accordé à la société ENNAKL AUTOMOBILES une avance en compte courant actionnaire d'un montant de 14 000 000 TND conformément à la convention conclue à cet effet.
- La société ENNAKL AUTOMOBILES a encouru auprès de la COMAR, au 30 juin 2026, des frais d'assurance s'élevant à 1 583 834 TND.
- La société TRIANON immobilière loue un terrain à la société ENNAKL AUTOMOBILES pour l'exploiter en tant que parking. La location a été consentie à compter du 01/04/2022 moyennant un loyer annuel de 60 000 DT, avec une augmentation annuelle de 5%. Au 30/06/2026, le loyer s'élève à 35 597 TND HT.
- La société ENNAKL AUTOMOBILES a facturé à titre de vente de véhicules neufs et de prestations de services lors du premier semestre 2026 les montants suivants :

Société	Ventes VN HT	Services après ventes HT
AMEN BANK	-	28 618
CAFE BONDIN	-	12 690
PARENIN	-	53 238
CAFE BEN YEDDER	80 780	12 269
POULINA GROUP HOLDING	-	1 876
Assurances COMAR	-	860 493
PGI HOLDING	65 971	5 678
AMEN SANTE	162 373	1 166
Clinique El Amen	-	2 579
Amen Investissement	-	1 032
Assurances Hayet	-	1 599
SICOF	56 907	-
Total	366 031	981 237

- La société Tunisie Leasing et Factoring a financé des opérations de vente réalisées par la société ENNAKL AUTOMOBILES durant le premier semestre 2026 pour un montant total de 40 123 011 TND HT.
- La société ATL a financé des opérations de vente réalisées par la société ENNAKL AUTOMOBILES durant le premier semestre 2026 pour un montant total de 29 838 363 TND HT.

Emprunt à moyen terme auprès de Amen Bank :

La société ENNAKL AUTOMOBILES a obtenu un emprunt auprès de l'Amen Bank aux modalités suivantes :

- Date : 17/04/2020
- Principal : 6 000 000 dinars
- Mode de paiement : 84 mois
- Taux d'intérêt : TMM + 2%

Cet emprunt a fait l'objet de remboursement au premier semestre 2026 à hauteur de 538 168 TND. Par ailleurs, les intérêts correspondants constatés se sont élevés à 58 623 TND au 30 juin 2026. Le solde en principal non encore échu s'élève au 30 juin 2026 à 954 990 TND.

Billets à ordre souscrit auprès de Amen Bank

Au cours du premier semestre 2026, ENNAKL AUTOMOBILES a souscrit et encaissé des billets à ordre auprès de l'Amen Bank aux modalités suivantes :

- Taux d'intérêt : TMM+1,5%
- Echéance : 90 jours

Au 30 juin 2026, le solde des billets à ordre souscrits et non encore échus s'élève à 7 978 145 TND.

Prêts à court terme auprès de Amen Bank

Le 09 septembre 2025, la société ENNAKL AUTOMOBILE a renouvelé son contrat de financement avec l'Amen Bank portant sur une enveloppe de crédit à court terme, dont la somme globale en principal s'élève à 168 100 000 TND détaillé comme suit :

- Escompte LC pour un montant de 16 000 000 TND à un taux d'intérêt annuel de TMM+1,5% ;
- Découvert en compte pour un montant de 4 000 000 TND à un taux d'intérêt annuel de TMM+2,5% ;
- Financement de droits de douane pour un montant de 9 000 000 TND à un taux d'intérêt annuel de TMM+2,5% ;
- Admissions temporaires pour un montant de 3 000 000 TND assortis d'une commission d'engagement de 0,15%° par mois ;
- Cautions provisoires pour un montant de 100 000 TND assorties d'une commission d'engagement de 0,15% par mois ;
- Cautions définitives pour un montant de 500 000 TND assorties d'une commission d'engagement de 0,15%° par mois ;
- Cautions de retenue de garantie sur marché public pour un montant de 1 000 000 TND assorties d'une commission d'engagement de 0,15%° par mois ;
- L'encours des admissions temporaires, cautions provisoires, cautions définitives et des cautions de retenue de garantie s'élève au 30 juin 2026 à 3 465 518 TND ;
- Obligations cautionnées pour un montant de 12 000 000 TND assorties d'une commission d'engagement de 0,15%° par mois ;
- Crédits documentaires pour un montant de 122 500 000 TND assorties d'une commission d'engagement de 0,09%° par mois ; l'encours s'élève au 30 juin 2026 à 35 000 000 Euro ;
- La banque perçoit une commission d'étude d'actes juridiques de 700 TND HT par contrat.

Les soldes des engagements effectifs au 30 juin 2026 sont détaillés au niveau de la Note E (état des engagements hors bilan).

Rémunérations servies aux dirigeants de la société au 30 juin 2026

Nature de la rémunération brute	Président du conseil	Directeur Général	Secrétaire Général (**)	Premier Directeur Général Adjoint	Deuxième Directeur Général Adjoint
Rémunération brute (*)	145 000	173 616	434 297	109 486	152 986

(*) Rémunération brute totale incluant salaires et primes

(**) Départ à la retraite au 30-06-2026

Rémunérations servies aux administrateurs

Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 avril 2026. Au titre du premier semestre 2026, la charge à payer constatée à ce titre s'élève à 92 500 TND.

Rémunérations servies aux administrateurs membres du comité permanent d'audit

La société ENNAKL AUTOMOBILES a inscrit au premier semestre de 2026 en charges à payer la rémunération revenant aux membres du comité permanent d'audit (composé d'administrateurs et de non-administrateurs) pour un montant 25 000 TND.

E - ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN AU 30 juin 2026

Les engagements hors bilan de la société ENNAKL AUTOMOBILES arrêtés au 30 juin 2026 se détaillent comme suit :

1) Autorisations en Euros au titre des lettres de crédit :

AMEN BANK	35 000 000 €
BIAT	12 000 000 €
UBCI	15 000 000 €
Total	62 000 000 €

2) Engagement en Dinar Tunisien :**AMEN BANK**

Nature	Montant au 30/06/2026
Cautions bancaires	3 465 518
Obligations cautionnées	17 522 755
Total	20 988 273

BIAT

Nature	Montant au 30/06/2026
Cautions bancaires	4 057 132
Lettre de crédit simple	16 226 260
Total	20 283 393

ZITOUNA

Nature	Montant au 30/06/2026
Cautions bancaires	15 006
Total	15 006

UBCI

Nature	Montant au 30/06/2026
Cautions bancaires	5 400
Total	5 400

3) Intérêts restant à payer :

Les intérêts restant à payer au 30 juin 2026 sur le crédit bancaire AMEN BANK se détaillent comme suit :

Banque	Montant du crédit	Intérêts restants à payer à CT	Intérêts restants à payer à LT	Total
AMEN BANK	6 000 000	42 088	-	42 088
Total	6 000 000	42 088	-	42 088